

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MAI 2022

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Aide à l'acquisition foncière et immobilière – Projet rue du Paradis

Par délibération du 8 février 2021, la commune a confirmé son intention de construire au 11 rue du Paradis un ensemble immobilier et sollicité pour cette opération mixte (commerces / logements) le soutien de l'Agglomération du Choletais au titre du programme d'Aide à l'Acquisition Foncière et Immobilière.

Depuis cette date, la commune est également devenue propriétaire de la maison voisine du 13 rue du Paradis. L'emprise foncière aujourd'hui disponible pour la réalisation de l'opération précitée est de 736m².

L'étude de faisabilité présentée par le bailleur social laisse envisager la construction d'une superficie de 688m² de surfaces de planche réparties de la façon suivante : 3 logements de type 2 (de 56 m²), 2 logements de type 3 (de 67 m²) et 1 espace commercial de 386 m²

La charge, pour la commune, de la mise à disposition de ce foncier représente une somme de 239 722 € HT pour laquelle une demande d'aide à l'acquisition foncière et immobilière sera déposée auprès de l'Agglomération du Choletais. Ce projet correspond aux objectifs affichés en matière d'équilibre social de l'habitat, conformément aux orientations de la politique de l'habitat intercommunale, à savoir : dynamisation du tissu urbain existant, limitation de la consommation foncière et réalisation de l'opération sur une friche urbaine.

II.2. Extension de la mairie – Avenant n°3 au marché de travaux

Des estimations ont été sollicitées par l'architecte pour les modifications suivantes à apporter au marché :

- Lot 01 « Terrassement - VRD » plus-value pour une plus grande surface de parking en enrobé à reprendre et la pose de fourreaux d'alimentation d'une future borne de recharge de véhicules électriques,
- Lot 03 « Enduits » moins-value pour le non-remplacement de la faïence des entourages de fenêtres extérieures par un enduit,
- Lot 07 « Menuiseries intérieures - Parquet » moins-value pour le remplacement du mur mobile par deux portes battantes, la non-réalisation d'un placard dans le bureau n°3...,
- Lot 08 « Cloisons sèches – Isolation » plus-value pour la création d'une cloison fixe en remplacement du mur mobile et divers raccords,
- Lot 10 « Chape – Carrelages – Faïences » moins-value pour la suppression des plinthes carrelage et l'ajout de faïence dans le sanitaire mixte existant,
- Lot 12 « Electricité » moins-value pour suppression du tableau électrique prévu dans l'extension...
- Lot 13 « Plomberie – Chauffage – Ventilation - Climatisation » moins-value pour la modification du groupe CTA, la suppression d'un radiateur prévu dans le couloir, la suppression de lavabos et moins de robinets thermostatiques à remplacer.

Ces modifications apportées au marché représentent une moins-value, validée par le conseil municipal de 12 109 € HT.

III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT

III.1. Aménagement de la rue de la Garenne – Consultation d'entreprises

Le conseil municipal a autorisé M. le maire à lancer la consultation pour les travaux d'aménagement de la rue de la Garenne. Ce marché est constitué de 2 lots :

- Lot 1 « VRD »
- Lot 2 « Espaces verts »

III.2. Aménagement de la rue de la Garenne – Coordination SPS

La société AMC est désignée en qualité de coordonnateur SPS (Sécurité Protection Santé) à l'occasion des travaux d'aménagement de la rue de la Garenne. La mission confiée à cette société, dont le montant s'élève à 2 688 € TTC, consiste principalement à l'élaboration du Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

III.3. Aménagement de la rue de la Garenne – Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

Le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la rue de la Garenne a été attribué le 7 juin 2021 au Bureau d'Etudes Pierres et Eau de Beaucouzé (49) et à l'Atelier AVENA d'Angers (49). L'enveloppe financière initiale consacrée aux travaux a évolué et nécessite de ce fait une nouvelle rémunération du groupement de maîtrise d'oeuvre.

Le montant de l'avenant proposé s'élève à 39 301,59 € HT, ce qui engendre un montant total du marché de maîtrise d'oeuvre de 67 480,34 € HT.

III.4. Lotissement Le Bordage – Avenant au marché de travaux

Des estimations ont été sollicitées par l'architecte pour les modifications suivantes à apporter au marché :

Lot 01 « Terrassement – Assainissement - Voirie » moins-value pour la suppression des réseaux de récupération des eaux et plus-value pour l'aménagement du mail des Pâquerettes en inversant les trottoirs afin de proposer un accès piétons sécurisé.

Ces modifications apportées au marché représentent une plus-value, validée par le conseil municipal de 42 882 € HT.

III.5. Lotissement Surchère 2 – Choix d'un maître d'oeuvre

Par délibération du 14 mars dernier, le conseil municipal a confirmé sa volonté d'urbaniser la zone 1AUBa de la Surchère pour un montant affecté aux travaux évalué à 1 250 000 € HT.

Une consultation a été lancée, lors de la même séance, pour choisir un architecte.

Parmi les 5 candidatures reçues dans les délais, le conseil municipal, sur proposition de la Commission Urbanisme et Travaux, a retenu trois concurrents pour participer à une audition afin de présenter plus en détail leur conception d'aménagement du projet, les qualifications des personnes en charge du projet et les références sur des projets similaires.

A l'issue des auditions et sur proposition du jury de sélection, il est décidé de retenir l'offre de l'agence Canopée de Clisson dont les honoraires s'élèvent à 69 900 € TTC.

III.6. Programme voirie 2022 – Consultation d'entreprises

Pour 2022, le budget prévoit les crédits nécessaires aux travaux de voirie suivants :

- Aménagement des trottoirs des allées du lotissement des Borderies,
- Aménagement de stationnements allée des Jacinthes.

Il est décidé d'engager une consultation commune pour l'ensemble de ces travaux sur la base d'un dossier constitué par les services techniques de la mairie.

III.7. Cession de terrain au lieu-dit « La Brunière »

En juillet 2017, la commune a décidé d'acheter, par l'intermédiaire de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), deux parcelles de terre d'une superficie totale de 1 850 m² au lieu-dit La Brunière. Ces biens situés en zone agricole, alors en vente, étaient susceptibles d'intéresser un agriculteur qui exploitait les terres attenantes ; ces deux parcelles pouvant lui apporter, outre une légère surface de production supplémentaire, une commodité d'accès aux parcelles qu'il cultive.

Or, l'agriculteur intéressé à l'époque n'étant plus aujourd'hui exploitant à proximité, c'est un propriétaire voisin nouvellement installé qui souhaite acquérir l'une des deux parcelles. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AD n°285 d'une superficie de 1 084 m², sur laquelle sont érigées deux hangars agricoles. Le conseil municipal accepte cette cession au prix 6 250 €.

IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

IV.1. Restaurant scolaire – Tarification année 2022/2023

Le service de la restauration scolaire élabore quotidiennement une moyenne de plus de 400 repas et fournit également les repas pour le CALS les mercredis et lors des vacances scolaires. Pour la rentrée prochaine, il est décidé d'augmenter les tarifs de 3%, soit :

Tranches de Quotient familial	Tarif par tranche
De 0 à 599	2,25 €
De 600 à 749	3,11 €
De 750 à 999	4,08 €
De 1000 à 1249	4,21 €
De 1250 à 1499	4,33 €
A partir de 1500	4,38 €

IV.2. Pause méridienne – Renouvellement de l'emploi d'animateur

Par l'intermédiaire du PEDT (Projet Educatif De Territoire), la commune a notamment formalisé une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Dans cet objectif, a été créé un poste dont la mission consisterait à organiser et animer la pause méridienne pour plus de 400 enfants afin que la coupure du midi, dont la durée a augmenté, devienne réellement un temps de détente et de repos. Cet emploi à temps non-complet (6/35ème) est reconduit pour l'année scolaire 2022/2023.

IV.3. Convention de partenariat avec le Jardin de Verre

La commune offre aux habitants la possibilité d'accéder à des spectacles au travers de la saison culturelle. Cette action municipale est destinée à toucher un large public et a pour objectif de faire découvrir différentes facettes de la culture à des prix très abordables.

Afin de pouvoir élargir son offre et proposer des spectacles différents sélectionnés par des professionnels reconnus dans le domaine artistique, la commune sollicite depuis l'année 2016 le Jardin de Verre de Cholet pour deux propositions artistiques par saison pour un coût de 3 000 €.

Cet établissement est un acteur majeur du rayonnement de la culture à l'échelle du territoire de l'agglomération choletaise et dispose pour cela d'une délégation de service public contractualisée avec l'AdC.

Une convention est passée pour formaliser ce partenariat en définissant les obligations réciproques des parties. Elle reprend les termes de la convention précédente, validée par le Conseil Municipal le 9/11/2020, pour des spectacles qui n'ont pas pu se dérouler en raison des mesures sanitaires imposées, à savoir : FARANGI le 10 décembre 2021 et Lior SHOOV le 18 mars 2022

IV.4. Suppression de la régie de recettes « Redevance d'occupation du domaine public »

Suite à un contrôle du service de gestion comptable de Cholet, il a été préconisé dans les procès-verbaux de vérification des régies de recettes de « redevance d'occupation du domaine public » et du « restaurant scolaire » de supprimer lesdites régies et d'en créer une nouvelle sous la dénomination « Produits divers ».

IV.5. Suppression de la régie de recettes « Restaurant scolaire »

Suite à un contrôle du service de gestion comptable de Cholet, il a été préconisé dans les procès-verbaux de vérification des régies de recettes de « redevance d'occupation du domaine public » et du « restaurant scolaire » de supprimer lesdites régies et d'en créer une nouvelle sous la dénomination « Produits divers ».

IV.6. Modification de la régie de recettes « Théâtre »

Suite à un contrôle du service de gestion comptable de Cholet, il a été préconisé dans les procès-verbaux de vérification des régies de recettes de « redevance d'occupation du domaine public » et du « restauration scolaire » de supprimer lesdites régies et d'en créer une nouvelle sous la dénomination « Produits divers ».

Par ailleurs, la régie de recette instituée pour les produits de l'adhésion des usagers à la bibliothèque, les droits d'usage du théâtre municipal et l'usage du photocopieur ne concernera plus que les recettes d'entrées au théâtre.

IV.7. Création d'une régie de recettes « Produits Divers »

Suite à un contrôle du service de gestion comptable de Cholet, il a été préconisé dans les procès-verbaux de vérification des régies de recettes de « redevance d'occupation du domaine public » et du « restauration scolaire » de supprimer lesdites régies et d'en créer une nouvelle sous la dénomination « Produits divers ».

Cette nouvelle régie sera donc destinée à encaisser les produits suivants :

- Repas de cantine occasionnels pour enfants, adultes et enseignants
- Droit de place (occupation du domaine public)
- Photocopies

IV.8. Budget principal 2022 – Modification budgétaire n°1

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Une décision modificative au budget de l'exercice 2022 propose d'opérer des virements de crédits d'un montant de 4 000 € afin de rembourser l'avance au marché de travaux octroyée à l'entreprise DEFONTAINE titulaire du lot n°2 « Gros Œuvre ».

IV.9. Règlement interne de la commande publique

Un décret du 12 décembre 2019 a porté le seuil de dispense de procédure de consultation de 25.000 à 40.000 euros HT pour les achats publics.

Or la commune, dans son règlement interne de la commande a considéré qu'en dessous du seuil de 25 000 €, il était manifestement utile et judicieux de recourir à la publicité et à la mise en concurrence. Ainsi, il était admis la possibilité de négociation directe sans obligation de publicité uniquement en dessous 10 000 € HT.

Il est décidé de tenir compte de ce relèvement de seuil de dispense de procédure dans le règlement interne de la commune mais de néanmoins maintenir le seuil de 10 000 € HT afin de ne pas abuser de cette procédure dérogatoire aux règles de mise en concurrence.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Julien BOUHIER – Administration générale - Finances

Elections politiques

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin. Pour l'organisation des trois bureaux de vote, les conseillers municipaux sont invités à faire part de leurs préférences pour la tenue d'une permanence en qualité d'assesseur. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Indicateurs sanitaires – COVID 19

La préfecture de Maine-et-Loire constate un recul constant des contaminations. En ce début mai, le taux d'incidence, en Maine-et-Loire est de 589. Pour rappel, le taux d'incidence correspond au nombre de personnes testées positives au Coronavirus sur les 7 derniers jours sur 100.000 habitants.

V.2. Julie BARREAU – Environnement – Cadre de vie - Sports

Marché hebdomadaire

Le planning du marché du mercredi pour les mois à venir, mis en ligne sur le site internet et publié dans le bulletin municipal.

Jeux du Moulin de la Cour

La commission Urbanisme et Travaux a validé la proposition de jeux pour enfants. Deux nouveaux équipements seront installés dans l'espace sécurisé récemment déplacé.

Broyage des végétaux

L'Agglomération du Choletais a réitéré une opération de broyage de végétaux pour les particuliers. Cette session s'est déroulée à La Séguinière sur le parking de la salle Pierre de Coubertin le samedi matin 7 mai. L'inscription préalable était obligatoire en mairie, sur le site cholet.fr ou au 0800 97 49 49 (n° vert).

V.3. Serge GUINAUDEAU – Urbanisme - Travaux

Travaux mairie

La partie extension est terminée. Le mobilier doit être livré dans le courant du mois de juin. Le parquet de la salle du conseil municipal est en cours de ponçage et de vitrification. Il restera quelques travaux pour l'installation des luminaires et de la sonorisation. La prochaine séance du conseil municipal devrait pouvoir se dérouler de nouveau à la mairie.

Reprise des concessions du cimetière

La société PFG (Pompes Funèbres Générales) de Cholet, titulaire du marché, va intervenir dans le courant du mois de juin. La durée du chantier est de 3 semaines. Pour faciliter l'intervention des ouvriers et des engins, le cimetière sera exceptionnellement fermé le matin pendant toute la durée des travaux.

Quartier des Borderies

La remise en état des trottoirs fait partie du programme voirie arrêté en 2022. L'objectif est de diminuer les surfaces imperméabilisées pour mieux gérer les eaux pluviales et limiter ainsi les inondations par ruissellement. Les riverains sont conviés à participer à une réunion de présentation des différentes solutions envisagées le mercredi 18 mai à 18h30. Suite à cette rencontre, la commission se positionnera sur les aménagements à prévoir.

Fauchage raisonné aux abords des routes départementales

Depuis quelques années, les abords des routes ne sont plus fauchés régulièrement mais plus tardivement et sont limités au strict nécessaire pour assurer la sécurité des usagers. Ces opérations de fauchage concilient les impératifs de sécurité des usagers avec les enjeux environnementaux comme la préservation de la biodiversité.

Elagage pour sécuriser les réseaux électriques

ENEDIS, le gestionnaire du réseau électrique, a mandaté la société Elag'Eure pour sécuriser les réseaux électriques HTA (Haute Tension) sur l'ensemble du territoire national. Cette société est donc chargée d'élaguer la végétation des parcelles de propriétaires privées ou publiques, qui n'est pas à la distance de sécurité réglementaire.

V.4.Astrid FRAPPIER – Actions de proximité

Guerre en Ukraine

L'association SOLIHA est missionnée pour l'accueil des Ukrainiens chez les particuliers dans le département. Cette association gère le logement social, en lien avec une Assistante sociale.

Le Mouvement mobilise son réseau d'Agences immobilières sociales et ses associations présentes dans tous les territoires pour l'accueil et l'accompagnement social de ces ménages. Cette mobilisation, rapide, est en accord avec les valeurs de solidarité et de dignité humaine du Mouvement SOLIHA. Elle repose aussi sur une expérience ancienne et une expertise éprouvée d'accueil et d'accompagnement des familles réinstallées ou réfugiées.

Dans le Choletais, l'hébergement dans les familles, par l'Etat, s'organise. Les premiers réfugiés sont accueillis sur le site de la F.P.A de Cholet et ne souhaitent pas quitter ce lieu car ils sont ensemble. L'association privilégie l'accueil dans les communes où plusieurs familles sont candidates afin d'éviter les hébergements isolés.

CLIC IGEAC

Le CLIC (centre local d'information et de coordination) est porté par l'association IGEAC (Instance Gérontologique de l'Agglomération Choletaise), à but non lucratif créée en 2002. Le CLIC cible les seniors de plus de 60 ans, il a un rôle de conseil, de suivi individuel, d'aide au maintien à domicile avec adaptation de l'habitat en collaboration avec un ergothérapeute et, enfin, il organise des actions collectives sur le territoire. Afin de mieux connaître le territoire, les représentants du CLIC rencontrent les communes où ils peuvent intervenir et souhaitent développer leur communication.

APAHRIC (Association des Parents Amis et Adultes en situation de Handicap de la région Choletaise)

Cette association comprend une structure appelée « la Haie Vive » dont le rôle est d'accompagner et d'accueillir en résidence des adultes travailleurs, en situation de handicaps. Cette structure a le projet d'accueillir 9 résidents dans 11 logements individuels au sein de la maison d'accueil de La Séguinière. Il s'agit des logements qui se libéreront suite à l'agrandissement de la maison d'accueil. Dans 2 logements seront installés les bureaux et une pièce de vie commune.

V.5.David CARON - Information – Communication – Evènementiel

Cérémonie du 8 mai

A l'occasion de la cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945, un avion de transport de troupes basé à Evreux a survolé le bourg de La Séguinière.

La ville d'Angers est marraine de l'escadron de transport « Anjou » qui est une unité de transport de l'armée de l'air française équipée de Transall sur la base aérienne d'Evreux-Fauville. Il est donc de tradition que des militaires décollent de l'Eure pour participer aux cérémonies célébrées dans le chef-lieu du département de Maine-et-Loire. L'avion en profite pour passer dans le ciel de Cholet, lieu d'implantation du 77^{ème} régiment d'Infanterie (dissous) et donc, également, de La Séguinière.

Championnats de France cyclisme sur route

La circulation à La Séguinière sera fortement perturbée lors des épreuves en ligne des Championnats de France les 25 et 26 juin prochains. La thématique du bulletin municipal du mois de mai est destinée à apporter des informations aux habitants. Il faut principalement avoir à l'esprit que le circuit sera fermé à la circulation : le samedi 25 juin de 7h30 à 18h00 et le dimanche 26 juin de 9h30 à 18h00.

V.6.Agnès BRUCHE – Culture - Jeunesse

Centre Socioculturel Intercommunal

Une convention est en préparation pour la gestion des œuvres collectives (les arbres) car les assurances le demandent en termes de sécurité et de responsabilité. Une journée citoyenne pour les jeunes entre 12 et 14 ans est par ailleurs proposée par le CSI et il est recherché des idées "citoyennes" à leur donner.

Saison culturelle

Dans le cadre d'Itinérances, porté par l'Agglomération du Choletais, une proposition est en cours avec le Jardin de Verre pour un spectacle jeune public l'année prochaine.

V.7. Alain GUILLEZ – Vie Scolaire - Enfance

Travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture terrasse de l'école publique

La subvention de rénovation énergétique des bâtiments publics, créée par la circulaire interministérielle du 18 novembre 2020, se place dans le Plan National de Relance et de Résilience financé en partie par l'Union Européenne. La commune a ainsi bénéficié d'une aide financière de 38 784 €, dans le cadre de France Relance 2021, pour l'opération relative aux travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture terrasse de l'école publique. Cette somme représentait 80% de la dépense subventionnable. La dépense s'est élevée à 65 583,72 € TTC (54 653,10 € HT) dont 5 376 € TTC pour les honoraires et 60 207,72 € TTC pour les travaux.

Les travaux étant terminés, la commune sollicitera prochainement le versement de la participation financière de l'Etat dont la publicité doit être assurée sur nos supports externes de communication en application de l'arrêté préfectoral. La commission interministérielle de coordination des contrôles organisera des contrôles et des audits pour le compte de la Commission Européenne afin de vérifier l'avancement du Plan et ainsi permettre le versement des fonds européens.

V.8. Marie PELTIER – Affaires sociales

Aide à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile

Faire appel aux services d'une aide-ménagère à domicile ou aux frais d'hébergement en établissement peut s'avérer difficile si vos moyens financiers sont insuffisants. Certains habitants peuvent peut-être bénéficier de l'Aide sociale ou de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile : financée pour l'essentiel par le Département, elle a pour objet de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées confrontées à une perte d'autonomie, en permettant de rémunérer des services de compensation ou de prise en charge de la dépendance, son contenu et son montant sont déterminés en fonction de la situation et des besoins du bénéficiaire.

Formation pour les aidants de personnes âgées

L'instance gérontologique de l'Agglomération du Choletais (CLIC – IGEAC) organise une formation sur deux jours pour « Aider et se préserver » les 16 et 23 juin 2022 à Vihiers. Ces journées de formation s'adressent aux aidants « naturels » de personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie (conjoint, enfants, petits-enfants, cousins, voisins...). Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 9 juin auprès du CLIC IGEAC au 02 41 30 26 34 (sous réserve de place disponible). Le coût de la formation, qui inclus 2 repas, est de 20 €.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Décisions prises par délégation du Conseil Municipal – Droit de Prémption Urbain

Selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de prémption de la commune à l'occasion de ventes de 3 biens situés rue Raymond Kopa, impasse d'Elbée et rue des Amourettes.

VI.2. Prochaines réunions

Les dates des deux prochaines réunions du conseil municipal sont les suivantes :

- Lundi 13 juin 2022 à 20h30
- Vendredi 8 juillet 2022 à 19h30